

ABC arbitrage - Trading update

Éléments nouveaux sur les activités de l'exercice 2024

L'objectif de ce communiqué est d'informer factuellement les actionnaires de tout nouvel élément significatif concernant l'exercice 2024. Pour rappel, à date, les commissaires aux comptes n'ont pas réalisé l'ensemble de leurs travaux sur l'exercice 2024. Le processus de clôture des comptes et d'élaboration de l'information est toujours en cours. Les estimations affichées dans ce communiqué ne se substituent pas aux données auditées des résultats consolidés de l'exercice 2024 qui seront publiées le 25 mars 2025.

Activité de l'exercice 2024

Au 31/12/2024, le **Rythme d'Activité** du Groupe a atteint un niveau sensiblement supérieur à celui de 2023, avec une progression estimée proche de 30 % en glissement annuel (YoY). Lors des publications sur le premier semestre 2024, il était affiché comme étant en ligne avec celui de l'exercice 2023, dans des contextes de marchés proches sur ces deux exercices (Cf. [2024 ABCA CP - Résultats HY 2024](#)).

Le **Rythme d'Activité** est régulièrement utilisé dans la communication du groupe. C'est un indicateur proche de l'agrégat financier **Produit d'Activité Courante (« PAC »)**¹ qui reflète une forme de résultat brut (avant charges, taxes et autres impacts spécifiques ou exceptionnels). Les charges sur 2024 ont fait l'objet d'une estimation disponible dans la présentation semestrielle « HY2024 » sur le site d'ABC arbitrage (Cf. [Publications/Présentations S1 2024](#)). Pour rappel, les charges de personnels sont en partie corrélées avec le **Rythme d'Activité** produit par le groupe.

Encours clients du groupe

A date, les encours gérés s'élèvent à 265 M€ contre 313 M€ au 1er septembre 2024. Cette diminution, provient essentiellement de la fin d'un mandat de gestion pour un client Nord-Américain (42M€). Cette décollecte est intervenue en fin d'exercice et aura donc un impact marginal sur les résultats de l'exercice 2024 (inférieur à 0,1 M€).

Élément exceptionnel de l'exercice 2024 (non inclus dans le **Rythme d'Activité**)

Conformément au Règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché (MAR), ABC arbitrage informe ses actionnaires et le marché d'un événement exceptionnel ayant un impact positif sur ses comptes 2024. Une provision pour impôt de 5,7 millions d'euros avait été constituée en [juin 2021](#). Le risque s'est éteint au 31/12/2024. Cette extinction entraîne une reprise comptable exceptionnelle, qui améliore directement le résultat net de l'exercice 2024.

¹ Présenté dans les rapports d'activités du groupe que vous pouvez consulter sur le lien suivant [Publications/Rapports financiers](#)